

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	23 (1951)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	La lampe à courant d'air
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-123999">https://doi.org/10.5169/seals-123999</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# IMMEUBLE A LA RUE DU PRÉ-JÉROME, A GENÈVE

ALBERT CINGRIA, ARCHITECTE

Ce qui nous a paru remarquable dans l'immeuble que nous présentons ici, c'est la solution adoptée par l'architecte Albert Cingria dans la disposition d'angle des deux voies de circulation qui le délimitent. Le corps principal du bâtiment, en effet, occupe exactement l'angle des rues, mais son rez-de-chaussée en portique permet tout de même une visibilité complète sur la voie perpendiculaire. Cette disposition l'a amené à placer un peu en retrait l'aile adjacente, avec l'espoir que les constructions futures de l'avenue suivront ce nouveau tracé. Si l'architecte en a tiré un aspect architectural très intéressant, cela n'a pas été sans lui demander d'aménager son plan selon des données particulières, qui ont exigé de lui le développement d'une imagination à laquelle, malheureusement, nous n'avons guère été habitués par la majorité des immeubles urbains actuels, qui paraissent plutôt sortir tout droit des rayons d'Uniprix que de l'esprit créateur d'architectes dignes de leur mission.

Les constructeurs n'ont que trop tendance à mettre en boîtes leurs contemporains, ils sont trop enclins à considérer les citadins comme une marchandise qu'on

emmagasine bon gré mal gré (plutôt mal gré) dans des casiers confortables, certes, mais tout de même bien monotones, pour que les efforts d'un architecte digne de la haute conception qu'il a de son art ne soient pas immédiatement relevés.

On remarquera aussi la grâce et l'élegance des façades : Albert Cingria a su tenir, puisque, de mémoire humaine, on ne connaît pas de membre de sa famille qui ne soit pas artiste, non pas seulement de profession, mais du plus profond du cœur : remercions-le, chaque fois que nous passons à la rue du Pré-Jérôme, de nous dispenser la vision consolante d'une maison où chacun de nous voudrait avoir le plaisir de vivre.

Après les compliments, deux ou trois détails techniques, succincts, puisque les photographies nous disent le principal de ce que nous devons savoir : prix du mètre cube bâti : 103 francs ; exemption d'impôts pendant vingt ans, sauf évidemment pour les arcades commerciales du rez-de-chaussée ; construction sans grande particularité, le problème posé n'en exigeant pas ; tout confort, comme il se doit.

## LA LAMPE A COURANT D'AIR

Si nos lampes actuelles donnent de la lumière parce qu'on en retire l'air qu'elles renferment, c'est un principe diamétralement opposé qui fut appliqué au début du siècle dernier par le physicien Argand, né à Genève en 1755. Bien que le nom d'Argand, injustement supplanté par celui de Quinquet, ait sombré dans l'oubli, ce savant genevois est effectivement le créateur de la lampe dite « à courant d'air », qui causa dans le domaine de l'éclairage une véritable révolution. Qu'on en juge par le passage suivant, extrait d'un article paru il y a près de cent ans et que l'auteur anonyme termine sur une note pour le moins prophétique :

« Ces appareils, qui ont pour principe commun une mèche continuellement en contact, tant au dedans qu'au dehors, avec un courant d'air qui renouvelle sans cesse l'élément nécessaire à la combustion intense de l'huile, ont été variés de mille manières différentes. C'est à Argand, qui fut presque dépossédé de l'honneur de sa découverte par Quinquet, que l'on doit l'invention des lampes à courant d'air. L'huile antique avait repris sa prééminence disparue, et la lampe, bannie des salons depuis si longtemps y rentrait victorieuse, avec ses cheminées transparentes de verre et son

éclat incomparable. Les lustres des théâtres eux-mêmes adoptèrent les globes qui portaient à leur centre la lampe d'Argand. On aurait cru que l'industrie humaine avait dit son dernier mot ; mais la puissance des besoins collectifs, qui, en augmentant la consommation, fait disparaître tout ce qu'auraient de trop dispendieux les fabrications destinées à un seul individu, a provoqué encore deux degrés de progrès ultérieur dans la science de l'éclairage, savoir l'éclairage au gaz et l'éclairage électrique. »

Si les progrès de la technique ont relégué dans un lointain passé les lampes à huile, avec ou sans courant d'air, puis, plus près de nous, l'éclairage au gaz, comment se fait-il qu'en 1854 — date à laquelle parut cet article — on ait osé parler d'éclairage électrique ? L'arc voltaïque du début de l'ère de l'électricité possérait de tels inconvénients qu'il ne tarda pas à disparaître. Quant à la lampe à incandescence, qui repose sur une tout autre loi, il ne pouvait en être question puisqu'en 1854, Edison était un garçonnet de sept ans ! Mais bien que doué d'une remarquable intuition, si le chroniqueur de cette époque revenait aujourd'hui sur terre, n'ouvrirait-il pas de grands yeux étonnés en arpentant, la nuit venue, les rues de nos cités ?